

Report de la PPL bien-vieillir : le SYNERPA regrette un mauvais signal donné à la nécessaire réforme du Grand Âge

Le SYNERPA a appris le report de l'examen de la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir en France qui était prévu ce jeudi 20 juillet à l'Assemblée nationale. Même si l'ambition de cette proposition de loi est limitée, ce renvoi *sine die* est regrettable au vu de l'importance des défis et enjeux du Grand Âge.

Cet examen, annoncé et attendu depuis plusieurs mois, avait déjà été suspendu en avril. Ce report à une date indéterminée, en dépit de ce qui avait été annoncé par le gouvernement, reflète une **prise en compte insuffisante de la nécessité d'agir rapidement et fortement pour et avec le secteur**. En dehors des PLFSS qui rendent possible la mise en œuvre de certaines mesures utiles, les opportunités et véhicules législatifs qui permettraient de réformer l'accompagnement des personnes âgées sont hélas trop rares.

Le SYNERPA et les acteurs privés du Grand Âge demandent depuis longtemps une grande loi pour adapter notre société au défi du vieillissement. Cette proposition de loi était donc attendue comme une première étape pour restructurer le secteur. En effet, en l'état, la politique en faveur du Grand Âge n'est pas en mesure de répondre à un vieillissement démographique sans précédent : la population française âgée de plus de 60 ans va passer de 17 millions actuellement à 27 millions en 2050, soit une augmentation de 60 % en moins de trente ans.

C'est dans ce cadre que **nous avons adressé au gouvernement et aux parlementaires 40 propositions pour tracer le chemin d'une réforme ambitieuse et à la hauteur des besoins du secteur**. Or, l'examen du texte ayant été à nouveau retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, ces propositions pragmatiques ne pourront pas venir alimenter le débat.

Aussi, **le SYNERPA appelle une fois de plus le gouvernement et le Parlement à faire du Grand Âge une priorité** et, dès lors, élaborer un calendrier et des véhicules législatifs à la hauteur des défis qui nous attendent.

Pour Jean-Christophe Amarantinis, Président du SYNERPA : « Une réforme en profondeur du secteur est indispensable pour répondre au vieillissement de la population, pour recruter et former les 300 000 personnes dont nous aurons besoin d'ici 2030, pour renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées et pour restaurer la confiance avec les Français. Au-delà des discours, le Grand Âge doit devenir une véritable priorité pour les pouvoirs publics et toutes les opportunités telles que cette proposition de loi ou les PLFSS doivent être saisies. »

À propos du SYNERPA

Créé en juin 2001, le SYNERPA est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des résidences services seniors (RSS) avec le SYNERPA RSS, des services et soins à domicile avec le SYNERPA Domicile. Le SYNERPA rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 résidences seniors, 170 maisons partagées et 1 060 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 150 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh) qui représente 110 établissements est également un syndicat affilié du SYNERPA.

Contacts presse

HAVAS Paris – Quentin ZIMMERMANN – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : quentin.zimmermann@havas.com
SYNERPA – Elisabeth ROY – Tél. : 06 17 49 56 64 – Email : roy@synerpa.fr